

CSE CONSTRUCTION

« Dans les Abysses des Clics ou la boîte à TMS »



Nous contacter :
cgt-socotec@laposte.net
Notre site :
<http://cgtsocotec.free.fr/>

« A celui qui scrute le fond de l'abysse, l'abysse le scrute à son tour »

Les écrans capacitifs, les études ergonomiques ne sont manifestement pas au programme de la direction dans les logiciels SOCOTEC dont Rapsotec V2, un des plus utilisés... Clics et Troubles Musculosquelettiques au quotidien (TMS)...Quels impacts sur la santé des travailleurs aujourd'hui et demain ?



Un poste de travail informatisé avec un logiciel très cliquant, sans écran capacitif augmente à court, moyens ou long terme le risque de TMS (troubles musculosquelettiques) pour les salariés de SOCOTEC, surtout si les clics sont répétitifs et peu ergonomiques.

Pourquoi le nombre de clics compte ?

- Le travail répétitif sur souris et clavier (trop de clics, drag-and-drop, menus imbriqués, double-clics...) sollicite fortement les mains, poignets, avant-bras et épaules, ce qui favorise l'apparition de TMS (épicondylite, tendinites, raideurs cervicales, etc.), mais également les yeux qui s'adaptent.
- Le fait d'utiliser un logiciel conçu sans interface ergonomique (donc 100% souris + clics à la chaîne) peut augmenter la charge gestuelle par rapport à une interface plus fluide ou tactile, d'autant plus si le logiciel est mal optimisé (menus profonds, absence de raccourcis, fenêtres multiples, clics multiples pour une même action)

Lien direct avec le risque TMS, les impacts sur la santé des salariés ?

- L'INRS et les guides de prévention rappellent que le travail sur écran mal conçu ou trop répétitif augmente les risques de TMS, même si l'outil informatique lui-même n'est pas "dangereux", mais la manière d'interagir avec lui l'est.
- Chez SOCOTEC, si beaucoup de salariés ont un logiciel lourd en clics, peu ergonomique, et sans écran tactile pour alléger la charge gestuelle, cela peut devenir un facteur aggravant dans le DUERP (risques TMS au poste de travail, contrôle technique, saisie de données, etc.).

Lorsque la commission SSCT recommande la mise en place de matériel, la direction retorque que les salariés n'ont pas exprimés de besoin. Faut-il rappeler à notre direction et à notre DQS l'article L4121-1 du code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »



Pistes de prévention que la CGT propose :

- Exiger des retours d'expérience des utilisateurs sur le nombre de clics, tâches répétitives et douleurs ressenties, pour alimenter le DUERP.
- Demander une analyse ergonomique du logiciel (clavier, souris, raccourcis, arborescence), voire une évolution vers des interfaces plus intuitives ou tactiles où cela est pertinent.
- Sensibiliser à la prévention des TMS : pauses, étirements, formation au logiciel, ajustement des postes, et tentative de réduction des clics inutiles (macros, raccourcis, documentation interne).

Vos élus

Corinne BERTRAND
Richard LETOURNEUR
Sylvain TOULERON

Sandrine BELOT
Sandrine BARDOUX
Grégory KOCH

Aline GAULUPEAU
Gilles HABICHE
Carine ARNOULT